Lucie Adelsberger
matricule 45171

UNE PÉDIATRE À AUSCHWITZ

Traduction de l'allemand,
présentation et notes de Jean-Pascal Auvray

Préface d'Annette Wieviorka

Éditions Anne Carrière

Première partie

Dans la souricière
(juillet 1938-juin 1939)

Au début, ce ne sont, pour ainsi dire, que de petits détails, mais qui pèsent si lourd qu'ils ne doivent pas rester dissimulés.

Tout d'abord : en juillet 1938, la Gestapo émit un court décret, si insignifiant qu'il parut à peine décelable dans le ramassis d'ordonnances[1] d'importance vitale. Il disait : la station assise n'est autorisée aux Juifs sur les places publiques que sur les bancs qui leur sont réservés. Il est interdit aux Juifs de s'asseoir sur tout autre banc.

1. Selon les historiens allemands B. Blau et J. Walck, le régime national-socialiste aurait produit plus de 2 000 ordonnances concernant la population juive : boycott des institutions juives et premières interdictions professionnelles dès 1933, radiation de la fonction publique et interdiction des mariages « mixtes » en 1935, perte du droit de vote en 1936, aryanisation des biens, apposition des prénoms « sémites » Israël et Sara devant tout patronyme juif en 1938, expropriation et relogement dans des « foyers juifs » en 1939, interdiction aux Juifs sourds et aveugles de porter un brassard les signalant aux automobilistes et interdiction de posséder tout animal de compagnie en 1942, exclusion des Juifs – il en reste à peine 10 000 à cette date – de tout lieu chauffé en 1944, etc.

Malgré le peu de « bancs juifs[1] », une telle interdiction semblait à la limite du ridicule pour des gens qui avaient la tête remplie de préoccupations autrement plus graves, étant, pour ne prendre que deux exemples au hasard, quasi totalement éliminés du monde des affaires et de la vie professionnelle, ou jetés de leur appartement à la rue, du jour au lendemain, par des propriétaires zélés et dociles face aux injonctions nazies. Et pourtant, cette ordonnance était plus que suffisante. Car, parmi les Juifs qui restaient encore en Allemagne, il y avait beaucoup de personnes âgées, incapables de refaire leur vie dans un autre pays et que les jeunes, dans leur empressement à démarrer une nouvelle existence, ne pouvaient pas emmener. Ces petits vieux avaient été abandonnés dans des appartements exigus, des pensions de famille, des arrière-chambrettes, dans l'éternelle routine de ceux qui sont physiquement handicapés et traînent leur ennui à longueur de journée, sans prendre d'initiative, si bien que la monotonie leur pèse lourdement. Cette courte heure passée dehors sur le banc, dans le parc où les enfants jouaient, où les oiseaux chantaient, où des fleurs multicolores rafraîchissaient l'œil, c'était l'événement de la journée pour ces personnes qui n'avaient plus l'énergie de déambuler une heure par les rues. Cette petite joie aussi leur était volée, car on jalousait aux Juifs jusqu'à l'air qu'ils respiraient.

1. Le *Judenbank*, « banc des Juifs » ou « banc juif », est devenu un symbole des interdictions et mesures vexatoires visant les Juifs dans l'Allemagne nazie, à telle enseigne que c'est aussi le titre d'une pièce de théâtre datant de 2002 et qui se jouait encore en 2023, écrite par Reinhold Massag et décrivant par ce prisme l'effet d'une dictature sur la population.

Le deuxième fait se joua à Berlin, Kurfürstenstrasse, presque un an plus tard, en juin 1939. C'est là, dans une ancienne maison de loge maçonnique, que trônait la Gestapo et qu'elle établissait les papiers indispensables pour les passeports et l'émigration[1]. Grosso modo, cela offrait le spectacle d'une administration complètement submergée, où des foules attendaient des heures durant leur enregistrement, à cette nuance près que ces attroupements étaient parsemés de vieilles personnes fragiles, et que nulle part une chaise, ou une possibilité de se reposer, n'était mise à leur disposition. J'étais là, avec ma mère âgée, qui avait un pré-visa pour, disons, Honolulu[2]. Après avoir attendu quatre heures, nous parvînmes dans une vaste salle où les agents des différents services, postés à des tables les uns à la suite des autres, accomplissaient leurs importantes fonctions et apposaient leur signature de manière à la fois automatique et autoritaire au bas des pièces d'identité. Alors que, coincées dans cette masse humaine, nous étions poussées d'une table à l'autre et que la plupart des fonctionnaires nous regardaient avec mauvaise humeur, ma mère sourit amicalement, en femme bienveillante qu'elle était, à celui qui l'enregistrait. Furieux, il la considéra et se mit à rugir : « *Vous osez encore sourire ! Le rire vous passera, on va s'en occuper.* » Alors, je sus que ces personnes étaient inaccessibles à la bonté et à l'humanité.

1. Le Reich comptait 520 000 Juifs dans ses frontières de 1937. En octobre 1941, il en restait environ 160 000, les autres ayant réussi à émigrer avant la décision d'interdiction tombant ce mois d'octobre.

2. L'édition américaine du texte de Lucie Adelsberger désigne la Suisse comme véritable État responsable, c'est ce pays qui, en 1938, demanda aux autorités du III^e^ Reich et obtint l'apposition d'un grand J majuscule sur tous les passeports d'Allemands de confession juive. D'autres chercheurs ont suggéré le Mexique, le Royaume-Uni ou les États-Unis.

Le troisième fait marquant se passa huit jours plus tard chez le consul d'Honolulu. (Vraiment, cet État tout à fait normal ne devrait pas servir abusivement de pseudonyme.) Il était question du visa de ma mère. Pendant des mois, j'avais bataillé pour obtenir ce visa, j'avais eu peur, j'avais tremblé, pour qu'elle puisse émigrer hors d'Allemagne. Dans ce but, je m'étais usé les doigts à écrire. Le jour, j'avais couru d'un service à l'autre et avais harcelé les fonctionnaires ; la nuit, je filais par les rues, car je ne pouvais pas dormir, et comptais les pavés, au clair de lune, prête à déterrer chacun d'eux à mains nues jusqu'à ce que les doigts m'en tombent, si je pouvais ainsi acquérir le visa. Et voici qu'enfin le passeport et le visa étaient entre mes mains.

Le cœur battant, et avec la pleine assurance d'avoir réussi, je fonçai chez le consul et grimpai l'escalier. Une demi-heure plus tard, de nouveau dans l'escalier, je comprenais ce que signifiait avoir les jambes qui se dérobent et les sens qui vous lâchent. Cela n'avait pas réussi : le consul avait refusé le visa. Une bricole, une clause accessoire, qui ne respectait pas le règlement, en était la cause. En tant que cas particulier, cela n'aurait été d'aucun intérêt, n'ayant d'importance que pour nous. Mais c'est un exemple, un parmi beaucoup d'autres. Des milliers de gens avaient espéré, tremblé, prié, attendu, avaient fait des pieds et des mains, remué ciel et terre et restaient là, les mains vides parce que – ça aussi nous dûmes l'apprendre – le monde *dehors* ne voulait pas nous venir en aide[1].

1. On peut voir là une allusion discrète mais poignante à la conférence d'Évian, qui se tint du 6 au 16 juillet 1938 à l'initiative des États-Unis, et/ou à l'épisode du paquebot *Saint Louis*. Trente-deux pays

participèrent à ladite conférence, mais ni l'Allemagne, ni l'Italie par solidarité, ni l'URSS, qui jugeait les Juifs trop bourgeois pour elle. Elle ne déboucha cependant sur aucun résultat tangible à court terme : le Royaume-Uni refusa une immigration juive massive en Palestine, par peur d'une réaction arabe hostile ; idem pour la France dans ses territoires d'outre-mer. Les États-Unis maintinrent des quotas de visa sévères, complètement dépassés. Seule la République dominicaine proposa un temps l'accueil de 100 000 Juifs. En mai-juin 1939, le tragique épisode du paquebot *Saint Louis* vint reconfirmer que personne « dehors » ne voulait venir en aide aux Juifs : partis de Hambourg en mai, les 937 passagers juifs à destination de La Havane durent finalement rentrer en Europe après la défection du gouvernement cubain et le refus américain de les accueillir. Les pays occidentaux se les « partagèrent » au terme de négociations sordides, certains furent arrêtés plus tard par les nazis.